

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2015

Réception par le Prefet : 20/01/2015

Publication : 23/01/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-1-2-5

Séance du vendredi 16 janvier 2015

INSTITUT DE RECHERCHE EN HEMATOLOGIE ET TRANSPLANTATION AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2014/2016

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution par anticipation des budgets des collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-6-1-1 du 4 décembre 2014 relative à l'exécution par anticipation du budget départemental,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2014-4-2-6 du 11 avril 2014 relative à la convention de partenariat 2014/2016 entre le Département du Haut-Rhin et l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation signée le 24 avril 2014,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2014-8-2-11 du 12 septembre 2014 relative à l'avenant financier n°1 du 16 septembre 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'allouer pour l'année 2015 quatre subventions de fonctionnement en autorisation d'engager pour un total de 150 000 € à l'IRHT représentant une participation à hauteur de 50 % pour les deux projets, soit :
 - pour le projet de recherche sur la différenciation des cellules souches CD 34+ :
 - 44 000 € pour les postes de chercheurs responsables du projet et de techniciens de recherche,
 - 31 000 € pour l'achat de petit matériel, de réactifs et de consommables,

- pour le projet de recherche sur les cellules souches hématopoïétiques :
 - 44 000 € pour les postes de chercheurs responsables du projet et de techniciens de recherche,
 - 31 000 € pour l'achat de petit matériel, de réactifs et de consommables.
- Approuve l'avenant financier n° 2 à la convention de partenariat 2014/2016 du 24 avril 2014, annexé à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Général à le signer,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F825 – chapitre 65 – fonction 23 – nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions